

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W19-497710

12873

commun

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2010 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOUDALA WAHID

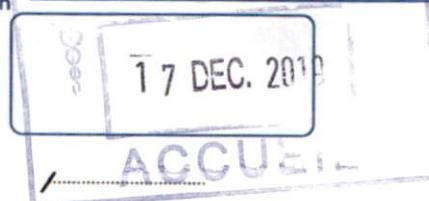
Date de naissance : 09-08-52

Adresse : Résidence FARAS n° 79 AGADIR

Tél. : 0677717064 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR Le : 10/12/2019

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W19-497710

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule : 2010

Nom de l'adhérent(e) : BOUDALA

Total des frais engagés :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/13	Soins	40000		 INP N° 041084831 DR M'HAMED MOHAMMED CHIRURGIEN DENTISTE N° 6 Bd M'hamed El KOUTI AGADIR Tel: 0524 42 00 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACEUTIQUE AL MANZAR GERDAÏ Inouirriya ep. LAGHRIBI des FAR Talborjat AGADIR Tél : 05 29 94 11 43	20.19.90	108,50 D.M

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Clinique Spécialisée

Moulay Youssef

Dr. KHAOUA M'Hammed



المصحة المتخصصة

مولاي يوسف

الدكتور خاوا احمد

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux
Ancien Médecin de l'Hôpital des Spécialistes de Rabat

Ancien Chef du Service O.R.L.

de l'Hôpital Hassan II d'Agadir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie Oreille, Nez, Gorge

Chirurgie du Cou et de la Face

Medecin Expert Près des Tribunaux

خريج كلية الطب ببوردو

طبيب سبقاً بمستشفى الاختصاصات بالرباط

رئيس مصلحة بمستشفى الحسن الثاني سبقاً بالأكادير

اختصاصي في أمراض وجراحة الأذن - الأنف

الحنجرة وجراحة العنق والوجه

طبيب خبير لدى المحاكم

Agadir le : 10/12/2013 : أكادير في :

Mr Bou DKA W AHTID

- Dual 31 31.00

1 up 3M 61.50

- Drink 15 15.00

PHARMACIE ALMANZAH
BERDAÏ Hourriya sp. LAGHRABL
Av. des FAR Tabort - AGADIR
Tel : 05 28 84 44 42

Dr. KHAOUA Mhammeda
Spécialité des Maladies et Chirurgie
OREILLE - NEZ - GORGE
N° 6 Bd. My Youssef Extension "X"
AGADIR Tél: 05 28 84 75 55

Clinique Spécialisée Moulay Youssef

Dr. KHAOUA M'Hammed



المصحة المتخصصة
مولاي يوسف
الدكتور خاوا امحمد

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux
Ancien Médecin de l'Hôpital des Spécialités de Rabat

Ancien Chef du Service O.R.L.

de l'Hôpital Hassan II Agadir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie Oreille, Nez, Gorge
Chirurgie du Cou et de la Face

FACTURE N° 471/19

10/12/2019

des Tribunaux

خريج كلية الطب ببوردو

طبيب سابق بمستشفى الاختصاصات بالرباط

رئيس مصلحة بمستشفى الحسن الثاني سابقًا بالأكادير

اختصاصي في أمراض وجراحة الأذن - الأنف

الحنجرة وجراحة العنق والوجه

طبيب خبير لدى المحاكم

طبيب خبير لدى المحاكم

Agadir, le : **Mr BOUDALA WAHID** أكادير في

	Coeff.	P.U	TOTAL
Consultation orl +soins locaux bouchon de cerumen			200,00
cautérisation chimique			200,00
TOTAL			400,00

TOTAL GENERAL 400,00 dirhams

Arrêtée la présente facture à la somme de quatre cents dirhams.
Avec nos remerciements.

ICE: 001596570000089 IF: 76118440

Signé :

N° CNSS : 2710110

PATENTE N° : 49202002

N° COMPTE BANCAIRE : 021 010 0000 038 027 13575 2 74

CREDIT DU MAROC
AGENCE AGADIR VILLE



شارع مولاي يوسف، (أمام إقامة الفرس) الهاتف: 05 28 84 75 55 - الفاكس: 05 28 84 74 69
6, Bd. My Youssef - Extension X - Agadir - Tél. : 05 28 84 75 55 - Fax : 05 28 82 74 69 - Face de la Résidence AL FARAS
E-Mail : clinique_myoussef@hotmail.com / site web : www.clinique-myoussef.com

Pharmacie AL MANZAH –Agadir

Houria BERDAI

05 28 84 44 43



DR KHAOUA

LE 10/12/2019 FACTURE N 72/2019

MR BOUDALA WAHID

TOTAL	101.50
--------------	---------------

ARRETE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE : CENT UN DIRHAMES ET 50 CTES .

~~صيدلية المزارع
BERDOA Hourriya ep. LAGHOUAT
Av des FAR Talbot - AGADIR
tel : 05 28 84 44 43~~

TP :48322977 ICE :001696911000092 INPE :042007393

Tel : 0528 84 44 43

ADRESSE : Avenue des FAR TALBORJT AGADIR